

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 2

Artikel: Théâtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CEIN QUE VAO SÉ PASSA

EIN MILLE NAO CEINT ONZÉ

Po fèrè piézi à cliau que liésant lou *Conteu* ié rebouilli avoué mon ami Louis, lou greffier, deins ti lei grimoines et lei villiou papais, po vèré cein que porré bin arrèvè, ao bein ne pas arrèvè en l'annaë dè grâcè mille nao ceint onzé.

Metté vo à vottron n'aize; motsidé vo bein, reinmôidé votré lunettés et chondzévé bein a cein que vos alladé lière :

Lei pianétés et lei cométés n'aront rein tant dé vertu su noutra pourra humanita.

Vao lai avai bein des écélapses dé luna et des écélapses dé selao. On vao vèré lei écélapses dé selao piré peindeint lou dzo et pas por tot lou mondou.

Ein hivai lou selao sé vao levâ tâ; ma lou tsautain se léverè tôt, l'ai arai dinche compein-sachon.

On portera pou dé gardabits ao mai d'au.

Deins les abbayis, lai areint dei dzeins que déveseran pao ne rein dere, les sordiaos ne les ourant heureusameint pas.

Lei maladous et lei villhies dzeins mouérant bin de plié que lei bein porteints et les dzounous.

L'annaë sarai bouna pao lei lasses, lou piapô et lou maoron.

Les dzenelliés farant adi dei zaos, c'en arai pou qu'aront dou dzaonous. Se dei iadzous fasai bein tsaud ein tsautain, cliau zaos porant itré dus ! m'a ne fao pas trop contâ dessus.

Lei tsemins de fè fédéraux vollian avoi de la peine à véri.

Cllia que n'attatson pa lao tseins avoué des saocessés baillerant pou à la coletta dei encubillous.

Lou commandemeint dao Dzaone fédérat saré grand, no zeintreteindrai su lei récoltes de l'annaë et su lou bonheu que nos zeins de vivrè deins on bon et bi pays.

Bein dei dzeins que ne saran pas à l'epetou ao bein ein preson, sé promeneron lei demein-dzes dé bi temps.

Dei gros hommes marierant dei fennés mairges, m'a assebin dei fennés grasses marierant dei gringalets.

La santé dei dzeins saré bouna se ne lao veint pas des maladies, ao bein des accidents.

Bein dei dzeins passerant lao temps ao cabaret, bouturant la tsandela pè lei dou bets, bramerant apri lei zimpous et mouérant de lao balla mò.

Enfin cliau que se font lou mè dé bila et sé lamentou pè rappò qu'au dzor dé voué tot l'est diantrameint tschè: la pedantze, lei zhaillons et fei solas; et su la trau granta quantité dé fites saront prau su lei premi su la placie à l'abbayi, astiquâ à la derreire mouda et l'est onco leu que medzeront lei meillao bocons.

Et pou fini pè on bon conset, ie vos zein-gadzou à vos abonna ao *Conteu*; passeeque je débarrassé la rata dei zhumeus en mainteneint onna boun' estoma et tot cein allondzé la via.

MÉRINE.

Morale. — On rappelait les tristes inondations qui, au début de l'année, ont dévasté plusieurs contrées de notre pays et des pays voisins.

Un des interlocuteurs s'écria, d'un ton solennel et en guise de sentence :

« Ah ! si le feu est un terrible fléau, l'eau est bien plus terrible encore ; car un incendie ça s'éteint toujours, mais l'inondation, jamais ! »

LES REMÈDES DE NOS GRANDS-PÈRES

Voici quelques extraits curieux d'un *Essay de la Pharmacopée des Suisses, en laquelle on prétend faire voir que les Médicaments qui naissent en Suisse, ou d'eux-mêmes, ou par artifice, sont suffisants pour composer une pharmacopée entière, et pour la guérison de toutes les maladies du corps humain.*

Cette pharmacopée a été traduite du latin en français, corrigée et augmentée par l'auteur Jacob Constant, de R., Docteur-Med. Elle a été imprimée à Berne et se trouvait chez François de la Justice, libraire à Lausanne, 1709.

Dans le chapitre XV intitulé : Des animaux en général et des imparfait, insectes et reptiles en particulier », nous voyons l'emploi que l'on faisait en pharmacie de certains insectes dont on ne songe plus aujourd'hui à utiliser les propriétés curatives, plus ou moins problématiques.

Ainsi l'*Aragnée*, « on en met sur les poignets des mains et sur les tempes pour empêcher les retours des accès des fièvres intermittentes ; sa toile resserre, congutine, arrête le sang qui sort des playes, on en fait une huyle par infusion à l'imitation de celle de scorpion. »

Et les *Cloportes ou Millepieds*, — qui l'aurait cru ? — « digèrent, atténuent, détergent, ouvrent et sont d'un grand usage dans le calcul et obstruction des viscères, jaunisse, asthmes, coliques, gravelle, hydropisie, nuée des yeux, etc. Pour ce dernier effet, on en prend environ 20 concassées et infusées dans du vin d'Eufraise, on prend leur poudre avec du vin et des eaux appropriées, en poids d'un scrupule à un drame. »

« Au dehors, leur poudre enduite avec du miel est bonne dans les maladies des yeux, douleurs d'oreilles, esquinancies ; cuites avec de l'huile de noix, elles appasent à miracle les douleurs d'hémorroïdes et d'oreilles. »

Le *crapaud* « est où aquatique, qui est inutile, ou terrestre, dont on se sert. »

« Le crapaud entier séché et pulvérisé et pris dans du vin à la dose d'un demi-drage de est un excellent remède contre l'hydropisie. »

« Au dehors, on les applique sur les charbons pestilentiels pour en attirer le venin, au derrière des oreilles, ou tenu dans la main pour arrêter le sang coulant par le nez ; sur le col pour l'esquinancie ; sur les reins pour évacuer les eaux des hydroïques, sur le nombril pour les suffocations de matrice et ès plantes des pieds pour les maux de tête, phrenesie et fièvre. »

« Sa jambe, dénudée de chair et appliquée sur les dents en apaise les douleurs. »

De la *mouche* « on distille une eau qu'on recommande pour les affections des yeux et pour faire croître les cheveux. »

« Le pou mis dans l'œil consume la taye. »

« Le vers de terre, on s'en sert en dedans et en dehors. Pour s'en servir en dedans, on les met en poudre, et on les concasse et arrose de vin et on les coule à travers un linge et on les prend pour exciter les sueurs, ouvrir les obstructions, jaunisse, hydropisie, colique, vers, convulsion et apoplexie, esquinancie et suffocation. »

« Au dehors, ils appasent les douleurs, ramollissent, discutent et congutinent les playes et particulièrement celle des nerfs. »

« On les applique tout viés sur les panaris et sur les jointures malades, et particulièrement dans cette goutte errante, qui survient au scorbut. »

« On en fait une eau très utile pour les hydroïques et une huyle excellente pour les maladies des nerfs. »

Mais ce sont les serpents et particulièrement la vipère dont les médecins d'antan tiraient le plus grand profit.

« La vipère, dit le livre que nous citons, est le plus venimeux mais aussi le plus utile de

tous nos serpents... On en mange, entre autres, la chair, qui nous fait une nouvelle chair et peu s'en faut un nouvel homme. »

Adieu, la fontaine de Jouvence !

Au seuil du tombeau. — En visite de condoléance chez une dame qui vient de perdre sa fille :

— Hélas ! madame, il faut se résigner. C'est un grand malheur, et qui nous a bien surpris.

— Ah ! monsieur, qui pouvait s'y attendre ? Ma pauvre chère fille ! Elle avait cependant toutes les apparences de la force et de la santé. Si vous l'aviez vue, il y a huit jours encore, administrer une roulée à mon gendre, vous ne vous seriez jamais douté qu'elle fût si près de la tombe.

Au tribunal ! — La scène se passait au mois de novembre dernier, 1910.

Le président, à une dame qui comparaît comme témoin :

— Votre âge ?

— Quarante ans.

Le président, avec un sourire :

— Je crois qu'il vous serait difficile de le prouver.

— Autant qu'à vous de me prouver le contraire ; — puisque mon extrait de naissance a été brûlé... en 1860.

(*Hilarité prolongée dans l'auditoire.*)

A l'ours ! — Ce n'est pas de l'Hôtel de l'Ours, à Lausanne ou à Berne, qu'il s'agit.

D'où vient l'expression populaire : *Envoyer à l'ours* ?

D'abord, elle est employée en France, par les soldats pour dire qu'un des leurs est envoyé à la salle de police.

Quant à l'origine de cette expression, voici ce qu'on dit :

Il y a à Paris, une rue appelée la *rue aux Ours*, dans laquelle, si l'on en croit la tradition, un miracle se manifesta au quinzième siècle. Le 3 juillet 1418, un soldat ivre, ayant frappé d'un coup de couteau une statuette de la Vierge, placée à l'angle de la dite rue, on prétendit que sous le coup du couteau le sang avait jailli, et le coupable fut brûlé vif. — Tous les ans, jusqu'en 1743, on brûla dans la rue aux Ours, en souvenir de cette légende, un mannequin représentant le soldat coupable.

Il est dès lors très probable que dans l'argot de l'armée française, lorsqu'il s'agissait de la punition infligée à un soldat mis à la salle de police, on se soit servi de l'expression : *envoyer à l'ours*, rappelant ainsi le supplice dont nous venons de parler.

Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 15 janvier, en matinée et soirée, dernières représentations de *Napoléon*, drame historique à grand spectacle.

Mardi 17, représentation populaire.

Jeudi 19, deuxième représentation du *Bois Sacré*, comédie en 3 actes de MM. de Flers et Caillavet.

Voilà, certes, une série de spectacles qui doivent faire autant de salles combles, ou nous n'y sommes plus. Et il y en a pour tous les goûts.

Kursaal. — Le vaudeville plaît au Kursaal ; aussi M. Tapie continue-t-il du même tonneau. Cette semaine encore, dès mercredi, nous avons une nouveauté de même genre que celle que l'on vient d'applaudir. Il s'agit de *Florette et Patapon*, un des gros succès parisiens de gaîté. L'interprétation en est très bonne. Cette pièce sera donnée en matinée dimanche.

Vendredi 19, première de l'opérette célèbre de Strauss : *Rêve de valse*. Artistes spécialement engagés, décors et costumes neufs ; chœurs, ballets, orchestre renforcé.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO